



LA BERRICHONNE CHATEAUROUX TENNIS DE TABLE

REGLEMENT INTERIEUR

1 - BUT DU RÈGLEMENT

Le règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association La Berrichonne Châteauroux tennis de table dans le cadre de ses statuts. Toute modification du règlement intérieur sera notifiée aux adhérents. (le règlement intérieur est consultable au gymnase et sur le site internet).

Il ne s'agit pas de contraintes mais de règles qui permettent à tous de mieux vivre en collectivité dans notre association.

2 - RESPECT DU RÈGLEMENT

Le fait de s'inscrire au club constitue une acceptation des statuts et du règlement intérieur.

Toute violation ou non-respect de ce règlement pourra faire l'objet de sanctions par le Comité directeur.

3 - LE COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur dont le rôle est de veiller au bon fonctionnement de l'association est composé de 6 à 12 membres selon nos statuts.

Les candidatures (hors salariés du club) pour les postes vacants sont à déposer 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale et votés lors de celle-ci.

4 - LE BUREAU

Le Comité directeur élit pour 4 ans un bureau comprenant 1 président, 1 trésorier et 1 secrétaire.

5 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute personne désireuse de s'entraîner et jouer à La Berrichonne Châteauroux tennis de table doit être titulaire d'une licence / assurance délivrée par la FFTT.

Elle devra fournir :

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis de table délivré par un médecin et/ou questionnaire de santé

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée (pour les mineurs, signature obligatoire du tuteur légal)
- Fournir une adresse mail valide (prévenir le secrétaire en cas de changement de mail).
- Fournir un numéro de téléphone (prévenir le secrétaire en cas de changement de numéro)
- Fournir le paiement de la cotisation complète lors de l'inscription (possibilité d'échelonnement au cas par cas).

6 - COTISATION

La cotisation est un forfait comprenant :

- La part fédérale (FFTT).
- La part ligue.
- La part comité.
- La part d'adhésion au club.

Le règlement de la cotisation complète est obligatoire et définitivement acquis ; aucun remboursement ne sera effectué.

A défaut de règlement et de certificat médical aucune licence ne sera délivrée.

Le Comité directeur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un membre s'il n'est pas à jour de ses règlements de la précédente saison.

7 - SALLE ET MATÉRIEL

- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du club.
- Il est interdit de manger, de boire des boissons gazeuses sucrées ou alcoolisées dans les aires de jeux, et les vestiaires.
- Le matériel doit être respecté : tables, filets, tables de marque, marqueurs, séparations, etc.
- Il est interdit aux jeunes de moins de 13 ans de manipuler ou déplacer les tables, sauf s'il est accompagné d'un adulte.
- Après chaque entraînement ou compétition, les balles doivent être ramassées, les papiers, les bouteilles d'eau etc ... doivent être mis à la poubelle.
- La gestion des badges et clés incombe au Président du club. Le porteur d'une clé s'engage à ne pas les dupliquer ou à les prêter sans accord.

8 - FRÉQUENTATION DE LA SALLE

Les horaires d'ouverture de la salle ainsi que d'entraînement sont affichés dans la salle et disponibles sur le site internet.

Sont autorisés à fréquenter la salle :

- Les adhérents
- Les joueurs participant à une compétition ou une manifestation organisée par le club, ou les instances fédérales.

- Les joueurs participant à un entraînement organisé par le club, les instances fédérales, et tout autre organisme lié contractuellement.
- Les joueurs "hors club" s'étant acquitté de la cotisation.
- Les personnes extérieures au club invitées par un adhérent avec l'accord d'un membre du Comité directeur ou d'un entraîneur.

Un adhérent qui invite est responsable de la personne invitée.

9 - TENUE SPORTIVE

En compétition et à l'entraînement, une tenue sportive est obligatoire (short, tee- shirt, jogging, chaussures de sport d'intérieur). La pratique du tennis de table est interdite torse nu.

En compétition par équipe le port du maillot du club est obligatoire.

10 – ESPACE CONVIVIALITE ET BUREAU

Le club met à votre disposition du matériel de cuisine et de nettoyage (tables, four, micro-ondes...) Il est indispensable que chacun nettoie le matériel utilisé et s'assure toujours que les lieux soient propres après son passage.

Le matériel doit être rangé comme vous l'avez trouvé.

L'accès et l'utilisation du bureau sont strictement réservés aux personnes désignées par le Comité de directeur.

La consommation d'alcool ne peut être qu'occasionnelle et modérée.

11 - COMMUNICATION

Un site internet dont l'adresse est : laberrichonnetennisdetable.com regroupe l'ensemble des informations utiles du club (organisation, joueurs, équipes,, partenaires...)

Toutes les informations d'ordre général, les compétitions, les stages, etc... sont consultables par whatsapp/Messenger envoyé par les responsables sportifs ou le comité directeur.

L'adhérent s'engage à consulter régulièrement ses messages et à communiquer sa nouvelle adresse mail et son nouveau numéro de téléphone en cas de changement.

Le club est également présent sur : Facebook,

Des groupes WhatsApp/Messenger peuvent être activés pour faciliter la communication du Comité directeur, des équipes ou pour les entraînements.

L'adresse mail du club lbc.tt@wanadoo.fr est à utiliser pour toute correspondance par e-mail entre les adhérents et le Comité directeur.

La diffusion des images impliquant le club sur les différents supports de communication (réseaux sociaux, site internet...) est liée à l'accord du comité directeur, seul garant de l'image du club et du respect de la législation en vigueur.

12 - ASSURANCE, VOLS ET DÉGRADATIONS

- Le fait d'être licencié couvre tous les joueurs en cas d'accident selon le contrat d'assurance de notre fédération.

- Chaque adhérent ou son représentant légal sera libre de prendre toutes assurances complémentaires qu'il jugera nécessaire.
La Berrichonne Châteauroux tennis de table ne peut être tenue pour responsable des vols ou dégradation d'effets personnels appartenant aux adhérents, compétiteurs ou accompagnateurs.
- En cas de dégradations volontaires et avérés sur le matériel mis à disposition, le Comité directeur se réserve le droit de sanctionner la personne responsable ou son représentant légal.

13 - LES COMPÉTITIONS

Le comité directeur a la charge de valider ou non les propositions émises par la commission sportive en début de chaque phase pour la composition des équipes et de leur capitanat dans l'intérêt sportif du club.

De même qu'en cours de championnat, lorsque la commission sportive propose de modifier les équipes à des fins de maintien ou montée, le Comité Directeur peut être amené à valider tout déplacement de joueur entre les équipes.

Le joueur doit :

- Participer aux compétitions pour lesquelles il s'est inscrit en début de saison.
- Informer les responsables le plus tôt possible d'une absence.
- Respecter les règles du tennis de table et avoir l'esprit sportif.
- Donner une bonne image du club (accueil, sportivité, respect de l'adversaire, de l'arbitre, de ses coéquipiers, etc) ...

14 - SÉCURITÉ

- Pour les adhérents mineurs les représentants légaux doivent s'assurer que l'entraîneur responsable du cours est bien présent dans les locaux.
- En dehors de la période d'entraînement, la Berrichonne Châteauroux tennis de table n'a pas la charge des adhérents mineurs qui restent sous la responsabilité de leurs représentant légaux.
- Le club n'est pas responsable des mineurs en dehors de la salle. -

15 – COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

En cas de constat de comportements inappropriés (violences, discrimination...) au sein de notre association en tant que victime ou témoin, il est indispensable de le signaler dans les plus brefs délais auprès d'un membre du comité directeur et à Signal-Sports à l'adresse signal-sports@sports.gouv.fr (dispositif gouvernemental / affichage présent dans la salle).

16 - LES SANCTIONS

Le Comité directeur peut se réunir pour statuer sur tout manquement aux règles du présent règlement.

Les sanctions éventuelles pourront aller du simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive du club. Les amendes dues à des manquements au règlement fédéral sont à la charge des joueurs (forfait non justifié, défaut de maillot, feuille de match etc...).

17 - MODIFICATIONS

Le présent règlement intérieur peut être modifié sur proposition du Président ou de la majorité des membres du Comité directeur.

Toute réclamation doit être adressée au Président et sera soumise au Comité directeur pour décision.